



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Direction de la formation et des affaires culturelles DFAC  
Rue de l'Hôpital 1, 1701 Fribourg

Direction de la formation  
et des affaires culturelles DFAC  
Direktion für Bildung  
und kulturelle Angelegenheiten BKAD

Rue de l'Hôpital 1, 1701 Fribourg

T +41 26 305 12 06  
www.fr.ch/DFAC

Aux parents et aux élèves de  
la scolarité obligatoire (1H-11H)

Réf: 101/SBS/HS/LR/am/492.3  
T direct: +41 26 305 12 27  
Courriel: senof@fr.ch

*Fribourg, le 24 février 2022*

## **Remerciements aux parents et aux élèves**

Chers parents, chers élèves,

Cela fait près de deux ans que le coronavirus nous accompagne et influence le quotidien scolaire de près de 40'000 élèves et de leurs enseignant-e-s des écoles obligatoires du canton de Fribourg.

Depuis le début de la pandémie, des concepts de protection ont été élaborés et ajustés, tout comme des ordonnances du Conseil d'Etat. Certains d'entre vous ont trouvé que ces mesures étaient bien trop strictes, d'autres ont estimé qu'elles ne l'étaient pas assez. Malgré une situation sanitaire qui a rendu votre quotidien parfois éprouvant, il nous a été agréable de constater à quel point les élèves et la très grande majorité des parents ont su faire preuve de flexibilité, de calme et surtout de bienveillance face à cette réalité inhabituelle et exigeante. En effet, vous, comme le milieu scolaire, avez dû constamment vous adapter et mettre en œuvre le propos de Bertrand Piccard disant : « *Les situations que nous ne pouvons pas changer, peuvent nous changer : quand on est prisonnier du vent, comment l'utiliser ?* ».

Il est temps de dire MERCI, tout simplement. Merci d'avoir soutenu votre enfant dans ses études, dans les moments de crise, pendant les périodes d'isolement ou de quarantaine.

La situation épidémiologique a changé durant l'automne, puis encore une fois en décembre avec l'arrivée du variant omicron, qui s'est révélé peu dangereux, mais vraiment très contagieux. Le nombre très élevé d'élèves et d'enseignant-e-s en quarantaine et en isolement au cours des mois de janvier et février l'a bien montré. Malgré cela, il a été possible de renoncer à la prolongation de l'obligation de porter un masque à partir du 31 janvier 2022 pour les élèves de 5H à 8H, du 14 février 2022 de 9H à 11H et, depuis la semaine dernière, pour l'ensemble du personnel de l'école. Puis, tout s'est accéléré et, avec la levée de la quasi-totalité des mesures, nous nous retrouvons au début d'une nouvelle phase très attendue, celle d'un retour proche de la normale. Le nombre de contaminations reste certes encore élevé, mais il baisse aussi régulièrement que rapidement. Parallèlement, l'immunité de la population est en constante augmentation.

Désormais, il revient à chacune et chacun d'éviter, autant que possible, de nouvelles contaminations. L'ordonnance fédérale sur les mesures destinées à lutter contre l'épidémie de COVID-19 en situation particulière régit jusqu'à fin mars les mesures d'isolement ainsi que l'obligation de porter un masque dans les transports publics et les établissements de santé. Si la situation épidémiologique évolue comme prévu, l'ordonnance sera abrogée le 1er avril 2022. Il en résultera alors un retour à une situation normale.

L'école se réinvente constamment, également en temps de crise. La pandémie nous a appris à rester prudents et proportionnés, à agir lorsque cela est nécessaire.

Dans cet esprit, je me réjouis de retrouver la normalité dans le quotidien de l'école et de poursuivre notre collaboration avec vous. Mais pour l'instant, je vous souhaite d'excellentes vacances, qu'elles soient actives ou reposantes. Et surtout, faites le plein d'énergie ! Il est désormais possible d'envisager le printemps et l'été 2022 positivement.

Veillez agréer, chers parents, chers élèves, mes plus cordiales salutations.

  
Sylvie Bonvin-Sansonens  
Conseillère d'Etat, Directrice